CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HAUT VAL DE SÈVRE

Accusé de réception en préfecture
079-200002244-20261109-DELIB01-11-26-DE
Date de télétransmission : 16/11/2026
Date de réception préfecture : 16/11/2026

Date de publication : 16/11/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 9 novembre 2026

❖❖❖❖

L'an deux mil vingt-six le neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 novembre 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Laurent DUPUIS, Nathalie LIEVENS, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Stéphane BAUDRY, Président, Frédéric BOURGET, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Morgane SEMERDJIAN (pouvoir à Céline RIVOLET), Sylvie VIVIER, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Catherine PELAUD

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

❖❖❖❖

Délibération N° 01-11-2026
CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE ET LA CROIX D'HERVAULT – FIXATION DES TAUX POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'article L522-27 du code général de la fonction publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, de déterminer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Madame la Vice-Présidente propose les taux de promotion d'avancement de grade suivants :

CADRE D'EMPLOI	CAT	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C B	Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur	100 100
FILIÉRE ANIMATION			
Adjoint animation	C B	Adjoint d'animation principal 2ème classe Animateur principal 2ème classe	100 100
FILIÉRE MÉDICO-SOCIALE			
Agent social	C	Agent social principal 2ème classe Agent social principal 1ère classe	100
Aide-soignant	B	Aide-soignant territorial de classe supérieure	100
Auxiliaire de soins	C	Auxiliaire de soins principal 1ère classe	100
Infirmier	B	Infirmier de classe supérieur	100
Infirmier reclassé	A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure Infirmier en soins généraux hors classe	100
Psychologue	A	Psychologue hors classe	100
FILIÉRE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	100

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ADOPTE les taux de promotion d'avancements de grades ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

La Vice-Présidente,
Céline RIVOLET

CIAS HAUT VAL DE SEVRE
ST MAIXENT L'ECOLE

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE